

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018



Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 6 février 2018 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 04, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, sont aussi présents.

Mme Guylaine Giroux, trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 04.

031/06-02-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière par intérim, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018
3. Suivi de la mairie

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 307 modifiant le règlement numéro 220 et autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 305 modifiant le Règlement numéro 301 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2018
2. Adoption du Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2018-01 – Travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois
2. Création d'un registraire des entreprises de Rivière-Rouge – Mandat pour la cueillette des informations



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2018
2. Listes des contrats pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 décembre 2017 – Publication sur le site Web de la Ville
3. Vente pour taxes par la MRC d'Antoine-Labelle – Dépôt de la liste officielle
4. Mandat de services professionnels pour un auditeur pour l'exercice financier 2017
5. Mandat de services professionnels pour un auditeur pour la reddition de comptes 2017 – Recyc-Québec
6. Annulation de factures
7. Radiation d'intérêts et pénalités pour deux (2) dossiers de propriété
8. Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2018
9. Versement de la contribution financière à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)
10. Autorisation d'un virement budgétaire

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

1. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local
2. Compensation pour l'entretien des chemins à double vocation
3. Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle quant à la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Mise en commun des services d'ingénierie
4. Achat d'un nettoyeur à pression pour dégeler les ponceaux

I LOISIRS ET CULTURE

1. Présentation d'une demande d'aide financière pour l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche – Pêche en herbe et ensemencement des lacs et des cours d'eau
2. Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV – Projet d'aménagement d'un espace d'hébertisme dédié aux enfants sur la plage Michel-Jr-Lévesque dans le secteur Sainte-Véronique
3. Autorisation de participation au Salon Plein air, Chasse, Pêche et Camping et au Salon des véhicules récréatifs à Montréal
4. Désignation d'une personne responsable pour représenter la Ville auprès de Camping Québec

J DIVERS

1. Participation au projet de mise en valeur de la rivière Rouge
2. Regroupement des offices municipaux d'habitation des municipalités de Ferme-Neuve, de Lac-des-Écorces, de Nominique, de L'Ascension, de Notre-Dame-du-Laus et des villes de Mont-Laurier et de Rivière-Rouge
3. Participation au souper bénéfique de la Fondation du CHDL-CRHV du 28 avril 2018
4. Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge » – Remplacement des résolutions numéro 228/26-06-17 et 029/16-01-18
5. Mandat à un notaire pour l'acquisition d'une partie de la rue Côté – Modification de la résolution numéro 349/02-10-17
6. Reconnaissance de l'assiette de divers chemins dans le cadre des travaux de la rénovation cadastrale – Secteur Sainte-Véronique – Mandat à un notaire – Modification de la résolution numéro 359/02-10-17
7. Régularisation des chemins du 5^e-Rang Nord et Sud dans le cadre des travaux de la rénovation cadastrale – Secteur Sainte-Véronique – Mandat à un notaire – Modification de la résolution 360/02-10-17

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

032/06-02-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière par intérim.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, indique aux membres de l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos de divers dossiers :

- **Odeurs à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)** : M. le maire informe l'assistance que le conseil d'administration de la RIDR, laquelle deviendra prochainement le « Complexe environnemental », a donné un mandat à une firme environnementale afin de présenter une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le but de faire exécuter des travaux pour contrer les odeurs émanant des biogaz, notamment, la construction de capteurs torchères. Il indique également que ladite firme environnement a reçu le mandat d'évaluer des solutions quant à la réutilisation des biogaz.
- **Décret de population** : M. le maire informe l'assistance que le décret de population émis par le gouvernement indique une augmentation de 85 personnes pour la Ville de Rivière-Rouge.
- **Coloration de l'eau potable et odeur de celle-ci – Réseau d'aqueduc des secteurs L'Annonciation et Marchand** : M. le maire explique à l'assistance que la coloration de l'eau potable survenue ces derniers jours ainsi que l'odeur désagréable l'accompagnant étaient dus aux travaux effectués sur le réseau d'aqueduc suite à un bris ainsi qu'à l'installation des deux (2) nouveaux filtres à l'usine de traitement de l'eau potable située dans le secteur L'Annonciation. Il indique également que l'installation des nouveaux filtres est presque terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 307 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220 ET AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 307 modifiant le règlement numéro 220 et autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un projet de règlement est présenté par la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque. Elle mentionne, notamment, son objet, sa portée et son coût.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

033/06-02-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 305 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 301 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Karine Bélisle lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût ont été précisés par la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 305 modifiant le Règlement numéro 301 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2018 soit adopté.

Que le règlement numéro 305 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 305 modifiant le Règlement numéro 301 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2018 est reproduit au livre des règlements.



No de résolution
ou annotation

034/06-02-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 306 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Carole Panneton lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 par Mme la conseillère Carole Panneton conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son coût ont été précisés par la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge soit adopté.

Que le règlement numéro 306 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

035/06-02-18

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2018-01 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET AUTRES TRAVAUX SUR LA RUE LABELLE SUD ET SUR UNE PARTIE DE LA MONTÉE MAROIS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois, dans le secteur L'Annonciation de la Ville;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois, dans le secteur L'Annonciation de la Ville.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission relié à cet appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

036/06-02-18

CRÉATION D'UN REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DE RIVIÈRE-ROUGE - MANDAT POUR LA CUEILLETTE DES INFORMATIONS

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder le mandat de cueillette d'informations par téléphone, relatif à la création d'un registre des entreprises à Rivière-Rouge, à Mme Louise Guérin pour un montant total de 1 500 \$.

D'autoriser la directrice du développement économique et récréotouristique, Mme Valérie Pichot, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

037/06-02-18

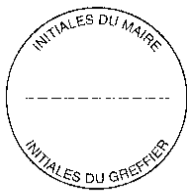
ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2018

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2018 se détaille comme suit :

Salaires :	146 769,77 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	71 554,54 \$
Comptes courants :	<u>362 578,62 \$</u>
Total :	580 902,93 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

LISTES DES CONTRATS POUR LA PÉRIODE DU 1ER NOVEMBRE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2017 – PUBLICATION SUR LE SITE WEB DE LA VILLE

Conformément à la loi, la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, confirme la publication sur le site Web de la Ville en date du 31 janvier 2018 des deux (2) listes préparées par la trésorière, Mme Guylaine Giroux, pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 décembre 2017, à savoir, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

038/06-02-18

VENTE POUR TAXES PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – DÉPÔT DE LA LISTE OFFICIELLE

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que la liste officielle des immeubles à mettre en vente pour non-paiement des taxes municipales soit approuvée, telle que préparée par la trésorière, Mme Guylaine Giroux, en date du 2 février 2018.

Que tout propriétaire ayant remboursé les sommes dues en date du 19 février 2018 soit retiré de ladite liste officielle de même que tout propriétaire ayant pris une entente de paiement avec la trésorière, Mme Guylaine Giroux, au plus tard le 19 février 2018.

Que la Ville de Rivière-Rouge mandate la MRC d'Antoine-Labelle pour procéder à la vente desdits immeubles.

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, soit mandatée pour représenter la Ville de Rivière-Rouge lors de la vente pour taxes, prévue le 10 mai 2018, et pour acquérir les immeubles au nom de la Ville de Rivière-Rouge s'il n'y a pas preneur.

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

039/06-02-18

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à M. Daniel Tétreault, comptable agréé, pour la vérification des états financiers de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2017, comprenant les états financiers de l'Agglomération pour le même exercice, tel mandat au montant de 11 250 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



No de résolution
040/06-02-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDITEUR POUR LA REDDITION DE COMPTES 2017 – RECYC-QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à M. Daniel Tétreault, comptable agréé, afin de fournir un rapport d'un auditeur indépendant pour la reddition de comptes 2017 dans le cadre du régime de compensation de la collecte sélective de matières recyclables de Recyc-Québec, tel mandat au montant de 600 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

041/06-02-18

ANNULATION DE FACTURES

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service de la trésorerie à procéder à l'annulation des factures suivantes émises par la Ville de Rivière-Rouge :

Date	Montant	No de facture	Matricule
30-05-2017	312,63 \$	17099	D-1349
16-10-2017	26,36 \$	17142	D-1257

ADOPTÉE

042/06-02-18

RADIATION D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS POUR DEUX (2) DOSSIERS DE PROPRIÉTÉ

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service de la trésorerie à procéder à la radiation des intérêts et pénalités dus à la Ville de Rivière-Rouge pour les deux (2) dossiers de propriété suivants au montant total respectif suivant :

Matricule	Montant
2155-35-3845	36,44 \$
2155-16-7323	4,50 \$

ADOPTÉE

043/06-02-18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EÉC) 2018

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général, le directeur du Service des travaux publics, le directeur du Service des loisirs et de la culture ainsi que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2018 et de les autoriser à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

NOTE: M. le conseiller Robert Lambertz ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant de l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

044/06-02-18

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK)

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement de la contribution financière annuelle de 60 000 \$ à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK), tel montant devant être versé en trois (3) versements au cours de l'année 2018.

ADOPTÉE

045/06-02-18

AUTORISATION D'UN VIREMENT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service de la trésorerie à procéder au virement budgétaire suivant en raison des avis d'ébullition émis durant une semaine à la suite du bris d'aqueduc majeur survenu le 2 janvier 2018 :

De (no poste budgétaire)	À (no de poste budgétaire)	Montant
02 32000 415 (voirie)	02 41200 340 (hygiène du milieu)	400 \$
02 32000 415 (voirie)	02 41300 340 (hygiène du milieu)	350 \$

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

046/06-02-18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De demander à M. Sylvain Pagé, député de Labelle, d'appuyer notre demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) pour l'amélioration du réseau routier local pour chaque secteur de la Ville de Rivière-Rouge identifié ci-dessous, pour un total de 210 000 \$ plus les taxes applicables :

- Secteur L'Annonciation : montée Alphonse (pavage et bordures), coût des travaux : 35 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur L'Annonciation : rue L'Annonciation Sud, montée Eugène et chemin du Rapide (réparation du pavage), coût des travaux : 20 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : montée du Lac-Castor (déboisement de l'emprise routière), coût des travaux : 15 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : montée du Lac-Marsan (déboisement de l'emprise routière), coût des travaux : 10 000 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

- Secteur Marchand : chemin de la Rivière Nord (déboisement de l'emprise routière), coût des travaux : 35 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Sainte-Véronique : chemin du 5^e-Rang Sud (dynamitage, chargement des fondations de MG-20 et MG-56, excavation des fossés, déboisement de l'emprise routière), coût des travaux : 50 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Sainte-Véronique : rang des Cyr (excavation et fossés, chargement MG-20/5000 tonnes), coût des travaux : 45 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

047/06-02-18

COMPENSATION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) accorde aux municipalités une redevance pour les chemins à double vocation;

CONSIDÉRANT que l'aide financière n'est versée qu'après 1 000 voyages de camions forestiers sur un même chemin et qu'elle est de 832 \$ par kilomètre;

CONSIDÉRANT que les camions forestiers endommagent les chemins municipaux de façon très importante comparativement aux voitures;

CONSIDÉRANT que l'aide accordée par le MTMDÉT est nettement insuffisante comparativement aux coûts de réfection d'un chemin;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 096/06-03-17, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mars 2017, demandant au MTMDÉT de réviser à la hausse la compensation accordée aux municipalités pour l'utilisation des chemins par les transporteurs forestiers et de modifier le nombre de voyages requis afin que l'aide financière soit accordée dès le premier voyage;

CONSIDÉRANT les revendications de M. Sylvain Pagé, député de Labelle, dans une lettre adressée au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à ce sujet le 11 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

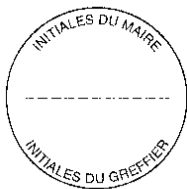
Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

De réitérer la demande de la Ville, adressée au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de réviser à la hausse la compensation accordée aux municipalités pour l'utilisation des chemins par les transporteurs forestiers et de modifier le nombre de voyages requis afin que l'aide financière soit accordée dès le premier voyage.

D'appuyer M. Sylvain Pagé, député de Labelle, dans ses démarches auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de bonifier l'aide financière accordée aux municipalités.

Que la présente résolution soit également transmise à M. Sylvain Pagé, député de Labelle, à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'aux municipalités membres de la MRC.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

048/06-02-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL – MISE EN COMMUN DES SERVICES D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) souhaite se doter d'une ressource professionnelle en génie civil;

CONSIDÉRANT que cette ressource professionnelle pourrait accompagner la MRCAL dans la réalisation du plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) pour laquelle elle recevra une aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT);

CONSIDÉRANT que cette ressource professionnelle pourrait accompagner les municipalités dans la mise en œuvre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), les soutenir dans le dépôt des demandes d'aide financière au Ministère, les soutenir techniquement dans le cadre des processus d'appels d'offres pour des projets de génie civil et dans le suivi de ces projets;

CONSIDÉRANT que la date de dépôt pour une demande d'aide financière est le 1^{er} février 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le projet de mise en commun des services d'ingénierie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à présenter la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal au MAMOT.

ADOPTÉE

049/06-02-18

ACHAT D'UN NETTOYEUR À PRESSION POUR DÉGELER LES PONCEAUX

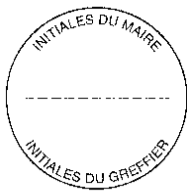
Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'un nettoyeur à pression pour dégeler les ponceaux auprès de la compagnie « Pièces d'auto Rivière-Rouge inc. » pour un montant total de 8 576,46 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Ville et soit remboursée sur une période de trois (3) ans.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

LOISIRS ET CULTURE

050/06-02-18

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ D'INITIATION À LA PÊCHE – PÊCHE EN HERBE ET ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS D'EAU

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, à présenter une demande d'aide financière pour l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche, soit à la Fondation de la Faune du Québec pour la pêche en herbe ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau « Volet été ».

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, ou le directeur général, M. Hervé Rivet, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

051/06-02-18

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE D'HÉBERTISME DÉDIÉ AUX ENFANTS SUR LA PLAGE MICHEL-JR-LEVESQUE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise la présentation du projet d'aménagement d'un espace d'hébertisme dédié aux enfants sur la plage Michel-Jr-Lévesque dans le secteur Sainte-Véronique au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la Ville de Rivière-Rouge désigne Mme Valérie Pichot, directrice du développement économique et récréotouristique, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

052/06-02-18

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU SALON PLEIN AIR, CHASSE, PÊCHE ET CAMPING ET AU SALON DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS À MONTRÉAL

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Mme Valérie Pichot, directrice du développement économique et récréotouristique, à participer au Salon Plein air, Chasse, Pêche et Camping qui aura lieu à Montréal du 15 au 18 février 2018 et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

D'autoriser Mme Valérie Pichot, directrice du développement économique et récréotouristique, accompagnée d'un maximum de deux (2) autres personnes, à la discrétion du directeur général de la Ville, à participer au Salon des véhicules récréatifs de Montréal, qui aura lieu à Montréal du 1^{er} au 4 mars 2018 et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De leur rembourser les frais encourus conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

053/06-02-18

DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE POUR REPRÉSENTER LA VILLE AUPRÈS DE CAMPING QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

De désigner Mme Valérie Pichot, directrice du développement économique et récréotouristique, à représenter la Ville de Rivière-Rouge auprès de Camping Québec.

Que Mme Pichot soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

DIVERS

054/06-02-18

PARTICIPATION AU PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE ROUGE

CONSIDÉRANT que le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), lancé par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, est un nouveau programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec, par le biais d'un comité directeur formé pour les Laurentides des huit (8) préfets composant la Table des préfets des Laurentides et de la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Christine St-Pierre;

CONSIDÉRANT que pour l'exercice financier 2017-2018, 30 M\$ sont consacrés au FARR pour l'ensemble du Québec, à l'exception de la Métropole (Montréal) et de la Capitale nationale (Québec) qui disposent d'enveloppes distinctes;

CONSIDÉRANT que du montant de 30 M\$, la région des Laurentides bénéficie d'une somme de 2,4 M\$ pour 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT que le guide de présentation des priorités régionales de développement du FARR est disponible depuis avril 2017;

CONSIDÉRANT que les priorités régionales adoptées le 26 mai 2017 par le comité directeur du FARR pour 2017-2018 sont :

1. Assurer la compétitivité des Laurentides;
2. Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

3. Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables;
4. Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire;
5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre tenue le 6 juillet 2017, le comité directeur du FARR a approuvé à l'unanimité la répartition de l'enveloppe budgétaire de 2,4 M\$ pour l'an un du FARR (2017-2018), entre treize (13) projets-cadres, lesquels respectent les priorités régionales adoptées le 26 mai 2017;

CONSIDÉRANT que les modalités de fonctionnement destinées au comité régional de sélection des projets FARR et les critères généraux de gestion du programme sont disponibles depuis juillet 2017 et que les formulaires pour le dépôt des demandes d'aide financière le sont depuis le 28 août 2017;

CONSIDÉRANT que les promoteurs sont appelés à déposer leurs projets respectifs à la direction régionale du MAMOT dès septembre 2017 et qu'en vertu des modalités du programme FARR, les sommes devront être obligatoirement dépensées au 31 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT que la rivière Rouge attire chaque année de nombreux amateurs d'eau vive, débutants comme expérimentés et que son potentiel reste par ailleurs sous-exploité dans plusieurs sections et qu'il est donc essentiel de préciser l'inventaire des possibilités de la rivière, mais surtout d'établir un plan d'action pour la mise en valeur de la rivière et de ses affluents et l'identification des possibilités commerciales;

CONSIDÉRANT que ce projet est évalué à une somme de 30 000 \$ et que selon les modalités du programme FARR, une somme minimale de 20 % du coût total admissible des projets doit provenir du milieu donc, 7 500 \$ pour le présent projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge participe au projet de mise en valeur de la rivière Rouge qui sera déposé auprès de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) par l'organisme Plein Air Haute Rouge, dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), exercice 2017-2018, et qu'à cet effet, elle s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 3 000 \$ conditionnellement à la confirmation du financement du FARR.

Il est également résolu de nommer Valérie Pichot, qui agira à titre de personne-ressource pour la Ville de Rivière-Rouge au sein du comité de travail qui sera en charge du suivi du projet.

ADOPTÉE

055/06-02-18

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DES MUNICIPALITÉS DE FERME-NEUVE, DE LAC-DES-ÉCORCES, DE NOMININGUE, DE L'ASCENSION, DE NOTRE-DAME-DU-LAUS ET DES VILLES DE MONT-LAURIER ET DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que les Offices municipaux d'habitation de Ferme-Neuve, de Rivière-Rouge, de Lac-des-Écorces, de Nomingue, de L'Ascension, de Mont-Laurier et de Notre-Dame-du-Laus ont demandé l'autorisation de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

CONSIDÉRANT que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Ferme-Neuve, de Lac-des-Écorces, de Nominique, de L'Ascension, de Notre-Dame-du-Laus et des villes de Mont-Laurier et de Rivière-Rouge un projet d'entente de regroupement des sept offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

CONSIDÉRANT qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal recommande favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de Ferme-Neuve, de Rivière-Rouge, de Lac-des-Écorces, de Nominique, de L'Ascension, de Mont-Laurier et de Notre-Dame-du-Laus suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Que le conseil nomme M. Denis Charette, maire, au conseil d'administration provisoire du nouvel Office.

ADOPTÉE

056/06-02-18

PARTICIPATION AU SOUPER BÉNÉFICE DE LA FONDATION DU CHDL-CRNV DU 28 AVRIL 2018

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'une table à 600 \$ ainsi qu'une commandite au montant de 725 \$, pour le souper bénéfique de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRNV) qui aura lieu le 28 avril 2018 au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, Centre de services de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

NOTE: Mme la conseillère Andrée Rancourt ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant de l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

057/06-02-18

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) DANS LE BUT DE BONIFIER LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DU PROJET « LES APPARTEMENTS DU QUARTIER RIVIÈRE-ROUGE » – REMPLACEMENT DES RÉSOLUTIONS NUMÉRO 228/26-06-17 ET 029/16-01-18

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire adhérer au programme Rénovation Québec (PRQ) dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de participer au programme Rénovation Québec (PRQ).

Que la Ville désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification AccèsLogis Québec) et demande un budget de l'ordre de 475 254 \$, lequel montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Ville et la SHQ.

Que le maire, M. Denis Charette, et le directeur général, M. Hervé Rivet, soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au PRQ.

Que le directeur général, M. Hervé Rivet, ou la directrice du développement économique et récréotouristique, Mme Valérie Pichot, soient autorisés à formuler à la SHQ, pour le personnel de la Ville, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension de privilèges d'accès aux systèmes de la SHQ, et ce, conformément aux directives et procédures émises par la SHQ.

Que la Ville accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le PRQ.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 228/26-06-17, adoptée lors de la séance d'ajournement tenue le 26 juin 2017, et la résolution numéro 029/16-01-18, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018.

ADOPTÉE

058/06-02-18

MANDAT À UN NOTAIRE POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA RUE CÔTÉ – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 349/02-10-17

CONSIDÉRANT la résolution numéro 349/02-10-17, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2017, mandatant M^e Gislain Poudrier, notaire, pour effectuer la déclaration au registre foncier exigée par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) dans le cadre de l'acquisition d'une partie de la rue Côté dans le secteur L'Annonciation, telle acquisition approuvée par la résolution numéro 176/23-05-2017 adoptée lors de la séance d'ajournement du 23 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite résolution pour changer les signataires pour le suivi de ce dossier;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 349/02-10-17, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2017, en remplaçant le dernier paragraphe par ce qui suit :

« D'autoriser le maire, M. Denis Charette, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer les actes notariés pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge. »

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

059/06-02-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

RECONNAISSANCE DE L'ASSIETTE DE DIVERS CHEMINS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA RÉNOVATION CADASTRALE – SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE – MANDAT À UN NOTAIRE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 359/02-10-17

CONSIDÉRANT la résolution numéro 359/02-10-17, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2017, déclarant la Ville de Rivière-Rouge propriétaire de certains chemins ou parties de ceux-ci (chemin du Lac-Alexandre, chemin du Lac-de-la-Haie, chemin Broekaert et chemin Kiamika) et mandatant M^e Gislain Poudrier, notaire, pour la préparation de la déclaration, le tout conformément aux dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite résolution pour changer les signataires pour le suivi de ce dossier;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 359/02-10-17, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2017, en remplaçant le dernier paragraphe par ce qui suit :

« D'autoriser le maire, M. Denis Charette, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer les actes notariés pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge. »

ADOPTÉE

060/06-02-18

RÉGULARISATION DES CHEMINS DU 5^E-RANG NORD ET SUD DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA RÉNOVATION CADASTRALE – SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE – MANDAT À UN NOTAIRE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 360/02-10-17

CONSIDÉRANT la résolution numéro 360/02-10-17, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2017, déclarant la Ville de Rivière-Rouge propriétaire de certaines parties des chemins du 5^e-Rang Nord et du 5^e-Rang Sud et mandatant M^e Gislain Poudrier, notaire, pour la préparation de la déclaration, le tout conformément aux dispositions des articles 72 et 73 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite résolution pour changer les signataires pour le suivi de ce dossier;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 360/02-10-17, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2017, en remplaçant le dernier paragraphe par ce qui suit :

« D'autoriser le maire, M. Denis Charette, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer les actes notariés pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge. »

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

Le conseiller Robert Lambertz remercie l'assistance pour leur participation en grand nombre lors des rencontres avec le conseil.

061/06-02-18

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 39.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire